

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JANVIER 2015

L'après-midi 2014 et le mardi 27 janvier à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BES, Christelle BONNIFACY, Laurence COSTA, Edith COUREON, Houria GOMEZ, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Nicole VESSIERES.

Messieurs Eric ARSAC, José BELLIART, Norbert MAZZON, André ŒIL, Jean-Marie SYLVESTRE, Roger OUVRIER-BONNAZ.

Madame Véronique BES a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2014 est lu et approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

ECHANGE DE PARCELLE AVEC DROME AMENAGEMENT HABITAT

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de 18 logements locatifs par Drôme Aménagement Habitat quartier Derbières, la commune a sollicité un échange de parcelles avec cet organisme pour élargir le passage de la voie communale bordant cette opération, afin d'améliorer et de sécuriser la desserte de cette voie et notamment permettre aux véhicules de secours d'accéder de la RN7 à la rue royale. Ainsi, la parcelle cadastrée AH 270 appartenant à Drôme Aménagement Habitat sera échangée contre celle cadastrée AH 272 appartenant à la commune. Il est proposé au conseil municipal, d'échanger la parcelle cadastrée AH 270 située à La Coucourde, d'une surface de 20 m² et appartenant à Drôme Aménagement Habitat, contre la parcelle cadastrée AH 272, située à La Coucourde, d'une surface de 20 m², appartenant à la commune. Cet échange se fera sans soulte conformément à l'avis de France Domaine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte d'échanger la parcelle cadastrée AH 270 située à La Coucourde, d'une surface de 20 m² et appartenant à Drôme Aménagement Habitat, contre la parcelle cadastrée AH 272, située à La Coucourde, d'une surface de 20 m², appartenant à la commune, sans soulte et charge le Maire de faire le nécessaire.

CONTRAT DE MAINTENANCE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU 01 JANVIER 2015

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'éclairage public de la commune a expiré au 31 décembre 2014 et qu'il y a donc lieu de renouveler ce contrat. Des propositions de contrat ont été demandées à des entreprises, à l'appui d'un cahier des charges établi par la commune et des devis sont présentés au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public et de retenir la Société SPIE SUD EST, de Montélimar, à compter du 1er janvier 2015 et pour une durée de 6 ans, pour un prix annuel forfaitaire par foyer de 22,00 € (pour 266 foyers) et charge le Maire de faire le nécessaire et de signer tout document, pièce ou acte.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE

CONFORTEMENT DU POLE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour la maîtrise d'œuvre du confortement du pôle scolaire, dans une démarche de qualité environnementale. Ce pôle scolaire comprendra la construction d'une école regroupant les écoles maternelle et primaire et l'aménagement d'un local de restauration scolaire communal. A cet effet, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un marché de services selon la procédure adaptée, pour la réalisation de maîtrise d'œuvre comportant deux lots :

- Lot n°1 : construction d'une école primaire (675 m²) et aménagement des espaces extérieurs (950 m²) ; mission de base avec EXE + OPC + études liées à une démarche QAEB, dont l'enveloppe prévisionnelle totale affectée à ces travaux est de 1 380 000 € HT.
- Lot n°2 : aménagement du local de restauration scolaire communal dans l'école primaire de Fondchaud (160 m²) ; mission DIAG + mission de base en réhabilitation + EXE + OPC + études liées à une démarche QAEB, dont l'enveloppe prévisionnelle totale affectée à ces travaux est de 160 000 € HT.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou deux lots. Les candidats doivent en outre présenter une équipe comprenant au moins un architecte, mandataire et des BET en thermique / fluide, acoustique et structure ; possédant des références en matière de construction d'équipements publics, de qualité environnementale des bâtiments. Un marché public en procédure adaptée a été lancé à compter du 10 novembre 2014. La date limite de remise des offres a été fixée au 05 décembre 2014 à 16 h. Un affichage en mairie a été effectué du 10 novembre 2014 au 05 décembre 2014 inclus et un avis a été publié dans la presse, au Dauphiné Libéré, le 13 novembre 2014 et également le même jour, sur la plateforme de dématérialisation. Cinquante entreprises ont répondu à l'offre et une commission municipale s'est réunie le 9 décembre 2014 afin de sélectionner 3 candidats. Les 3 candidats retenus, les entreprises RAMADIER Fabien de Livron (Drôme), GAUX Jean-Charles de Crest (Drôme) et AGC Concept de Valence (Drôme), ont été invités à une visite groupée du site le 17 décembre 2014 à 10 h et un entretien individuel sur dossier portant sur une intention architecturale a été effectué le mercredi 7 janvier 2015 en mairie, avec les 3 candidats retenus. Après présentation par le Maire du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour le devis complet de **l'entreprise RAMADIER Fabien de Livron (Drôme)** pour un montant total des travaux 179 070 € HT, soit 153 880 € HT pour la construction de l'école et 25 190 € pour la réhabilitation du local de restauration scolaire communal, charge le Maire de faire le nécessaire et de signer toutes pièces et documents.

REPRISE DES ANCIENS TRACTEUR ET TRACTOPELLE COMMUNAUX

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'achat d'un nouveau tracteur équipé d'accessoires pour le service technique communal le 15 décembre 2014, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 4 septembre 2014, les anciens tracteur et tractopelle sont repris par l'entreprise SICOIT de Roynac, pour un montant total de 7 800 €. Le véhicule Renault super 6 D est repris au prix de 1 200 € par bordereau d'achat n°18/1412/100005, fiche 1004079. Le véhicule Case IH 580G est repris au prix de 6 600 € par

bordereau d'achat n°18/1412/100005, fiche 1004080. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la reprise des anciens tracteur et tractopelle par l'entreprise SICOIT de Roynac, pour un montant total de 7 800 € et charge le Maire de faire le nécessaire et de signer tout document, pièce ou acte.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA TRAVERSEE DE LA DROME A VELO

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans un courrier en date du 18 décembre 2014, le Directeur des écoles de La Coucourde a sollicité de la Mairie l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le projet de la Traversée de la Drôme à Vélo des élèves de cycle 3, en juin 2015. Cette demande de subvention est accompagnée du budget prévisionnel, du projet pédagogique avec les compétences pluridisciplinaires et transversales ainsi que de l'évaluation. La subvention sollicitée est d'un montant de 1 000 €. Cette subvention, si elle est accordée, serait versée sur le compte de l'USEP, seule structure habilitée à percevoir des subventions municipales. Elle pourrait être débloquée avant le vote du budget primitif 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle à l'USEP d'un montant de 1 000 € pour le projet Traversée de la Drôme à Vélo des élèves de cycle 3, en juin 2015, de verser cette subvention sur le compte bancaire de l'USEP.

REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD DES TAXES D'URBANISME CONCERNANT LE PC 26 106 12 M0007

Le Maire expose au conseil municipal que par courrier en date du 17 décembre 2014, le Comptable des finances publiques de Valence a adressé à la commune une demande de remise gracieuse des pénalités de retard de paiement des taxes, versements, et participations d'urbanisme présentée par le pétitionnaire du permis de construire n° 26 106 12 M0007 et cela en application de l'article L251A du livre des procédures fiscales qui précise que les assemblées des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités de retard. Le montant de ces pénalités de retard est de 213,00 € (part due à la collectivité). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la demande de remise gracieuse des pénalités de retard de paiement des taxes d'urbanisme présentée par le pétitionnaire, d'un montant de 213,00 € et charge le Maire de faire le nécessaire.

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE POUR ECHANGE AVEC DROME AMENAGEMENT HABITAT

Le Maire expose au conseil municipal qu'un échange entre Drôme Aménagement Habitat (DAH) et la commune de La Coucourde d'une partie de la voie communale de zone (AH272 et AH270) a été rendue nécessaire afin de sécuriser et d'améliorer la desserte de cette voie communale à la suite de la construction d'un bâtiment de 18 logements par DAH. Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient donc de déclasser cette partie de 20 m² (AH272) de la voirie communale qui permet d'accéder de la route nationale 7 à la rue royale. Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie concernée et qu'aux termes de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement des voies communales sont prononcées par le conseil municipal. Le Maire précise également que la

procédure de déclassement d'une route communale est dispensée d'enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (deuxième alinéa de l'article L.414-3 modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010-art 242). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter le déclassement d'une partie de la voie communale (AH272) de 20 m², de charger le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de déclassement de la voirie communale et du document cadastral.

QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

1. Voirie/ Travaux/Services extérieurs : bilan 2014.

Travaux de voirie effectués par :

- l'Entreprise SCR : parking place de l'école de Fondchaud, voie communale du chemin de Sérillon au carrefour des 4 chemins et emplois partiels sur l'ensemble de la voirie communale, traversée pluviale du carrefour chemin de Plaisance et route de Condillac, aménagement de la RD 74 - coût : 88 188 € T.T.C..
- l'Entreprise GTS : travaux de peinture pour la signalisation routière horizontale sur diverses voies communales - coût : 1 223,40 € T.T.C.

Travaux de débroussaillage des accotements de la voirie communale effectués par l'entreprise MALGRAS - coût : 2 700 € T.T.C.

Achat de matériel : tracteur et accessoires coût : 81 534 € T.T.C.

2. Affaires sociales/C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) : bilan 2014.

- 13 demandes de dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et 2 demandes de dossiers PCH (Prestation de compensation du Handicap) transmis au Conseil Général, 2 demandes de logement social, 2 demandes d'aide, 1 demande de C.E.S.U.
- Participation à la Semaine Bleue organisée par le CLIC de Montélimar,
- Organisation du Goûter des Séniors de notre village,
- Vaccination anti grippale à La Coucourde,
- Participation au Téléthon 2014,
- Participation à la conférence et atelier sur la Mémoire pour les personnes âgées.

3. Gestion Salle d'animation rurale/animations/associations : bilan 2014.

- 61 contrats ont été établis en 2014 pour la location de la salle d'animation rurale « Pierre Bonnet » - 3 305 € de recette.
- les animations et spectacles offerts l'été dernier par la municipalité (feux d'artifice, course pédestre « La Coucourdoise », concours de pétanque « Gentleman », spectacle d'Anais et opérette « Elle court, elle court la chanson ») ont coûté 8 850 €.

4. Sécurité :

Pour l'année 2014 les relevés du cinémomètre installé sur les routes et voies des quartiers de notre village font apparaître que les vitesses autorisées (90, 50 et 30 km/h selon les endroits) sont respectées par les usagers.

5. Communication : bilan 2014.

- 2 parutions des bulletins municipaux (juin et décembre).
- 22 500 connexions au site Internet de La Coucourde ont été comptabilisées.

6. Culture/Bibliothèque Municipale :

- Le budget de 1300 € alloué par la Mairie à la bibliothèque a permis l'achat de 60 nouveaux livres et des fournitures nécessaires au fonctionnement de ce service municipal.
- A partir du 15 février prochain, les bibliothécaires présenteront une exposition tout public sur la Guerre 14-18 organisée en partenariat avec l'association Drôme 44 et les éditions Casterman.
- Dans le cadre du programme culturel Itinérance(s) 2015 de la Médiathèque de Montélimar, la bibliothèque municipale accueillera le 28 mars, un atelier d'Art-Poésie, animé par un poète-plasticien de la Maison de la Poésie de la Drôme.
- L'équipe des bibliothécaires compte une nouvelle bénévole en la personne de Madame Marie-José REYNAUD.

7. Urbanisme : bilan 2014

- 23 demandes de permis de construire ont été déposées dont 18 pour les futures maisons du Lotissement Les Clés de Lachamp.
- 19 PC ont été accordés, 3 refusés dans un premier temps et redéposés, 1 en cours d'instruction.
- 21 déclarations préalables de travaux 21 acceptées.
- 2 CU informatifs.
- Depuis le 1er janvier 2015 : 4 PC déposés et en cours d'instruction ; 1 CU informatif.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire a présenté les bilans de l'année 2014 des services communaux :

- Restauration scolaire : 6 100 repas servis ;
- Service de portage de repas à domicile : 297 repas portés à domicile ;

Monsieur le Maire a présenté le bilan démographique pour 2014 :

- Naissances : 17 (14 en 2013 soit + 21,42 %) ;
- Décès et transcriptions : 2 (11 en 2013 soit - 81,82 %) ;
- Mariages : 5 (5 en 2013).

- La population de La Coucourde est de 1.030 habitants au 1er janvier 2015. Elle était de 918 habitants au 1er janvier 2010. Cela représente une augmentation 12, 20 % entre 2010 et 2015.

- La réunion du prochain Conseil Municipal aura lieu le 24 février à 18h30.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 27 janvier 2015

Le Maire